

REGLEMENT PARTICULIER

2^{ème} 2CV CROSS DE CHAVY 31 mars et 1^{er} avril 2018

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASALA CHATRE organise les 31 mars et 1^{er} avril 2018 une compétition automobile régionale de 2CV CROSS intitulée 2^{ème} 2CV CROSS de CHAVY.

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France 2018 de 2CV CROSS
- Le Championnat de 2CV CROSS 2018 de la Ligue du Centre-Val de Loire

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire le 24/01/2018 sous le n° 001/2018 et par la FFSA sous le permis d'organisation n° 72 en date du 25/01/2018 .

1.1. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Serge FAUVEL</i>	<i>1507/2517</i>
Membres du Collège	<i>Jean-Pierre TISLER</i>	<i>0417/5221</i>
	<i>Jean-Claude DUMAS</i>	<i>1503/19186</i>
Directeur de Course	<i>Jean-Charles TISSIER</i>	<i>1503/11274</i>
Directeur de Course adjoint	<i>Michel CAZZOLA</i>	<i>0411/11047</i>
Adjoints à la Direction de Course	<i>Joël DORADOUX</i>	<i>1117/1383</i>
	<i>Olivier LAVILLE</i>	<i>1503/188439</i>
	<i>Bernard DUBUISSON</i>	<i>1503/179060</i>
	<i>Christelle HERHEL</i>	<i>1503/15545</i>
	<i>Christiane FROGER</i>	<i>1201/6578</i>
Commissaire Technique Responsable	<i>Olivier HERHEL</i>	<i>1503/15550</i>
Commissaires Techniques	<i>Patrick DESBAIT</i>	<i>1503/9740</i>
	<i>Michel TOURLOURAT</i>	<i>1504/8826</i>
	<i>Vincent PHILIPPON</i>	<i>1505/115581</i>
	<i>Manuel SANTOS</i>	<i>1503/16264</i>
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	<i>Cécile BEAU</i>	<i>1502/172903</i>
	<i>Jean-François TOURY</i>	<i>1505/6206</i>
Chronométrateur	<i>Christian RATERON Jr</i>	<i>1505/9093</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>Philippe AUBRUN-SASSIER</i>	<i>1505/4270</i>
Médecin Chef	<i>Docteur Claudine ASTIER</i>	
Responsable du service presse	<i>Lucie AUJARD</i>	

Nombre de postes de commissaires : 7

Nombre de commissaires : 18

Nombre et type d'extincteurs par poste : 2 extincteurs poudre ABC 9kg ou eau + additif

Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : non

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent, non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif et l'organisateur technique sont l'ASA LA CHATRE.

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du permis d'organiser
Clôture des engagements	Mercredi 21 mars 2018 à minuit
Publication de la liste des engagés	Mercredi 28 mars 2018
Date et lieu de la compétition	31 mars et 1 ^{er} avril 2018; Circuit Maurice Tissandier MONTGIVRAY
Vérifications	31 mars 2018 de 08h à 12h00
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	31 mars 2018 à 10h30, salle du Collège des Commissaires Sportifs.
Briefing obligatoire	31 mars 2018 à 13h30 à la Tour du circuit
Horaire des essais libres	31 mars 2018 de 09h30 à 12h00
Horaire des essais chronométrés	31 mars 2018 de 14h00 à 15h30
Horaire de la course	Samedi 31 mars 2018 de 17h00 à 18h30 et dimanche 1 ^{er} avril 2018 de 08h30 à 18h15
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Dimanche 1 ^{er} avril 2018 à l'issue de la finale.

1.3. VERIFICATIONS

1.3.1 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications administratives se dérouleront le 31 mars 2018 de 08h00 à 11h45 à la Tour du Circuit.

1.3.2 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les vérifications techniques se dérouleront le 31 mars 2018 de 08h15 à 12h00, Zone Technique.

Il ne sera pas adressé de convocation individuelle, la liste des engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA LA CHATRE <http://www.asa-la-chatre.org/>

Il appartiendra aux pilotes ne figurant pas sur cette liste le 29 mars 2018 de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 02 54 48 33 64.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

La participation à l'épreuve implique de la part du concurrent son acceptation entière et sans réserve du règlement 2CV Cross.

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Vincent PHILIPPON, 7 route de l'Orme Rateau 36400 LOUROUER St LAURENT

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au vendredi 21 mars 2018 à minuit.

Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à : 60 €.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de **ASA LA CHATRE**.

Une pénalité financière de **10 €** sera appliquée par l'organisateur pour tout engagement reçu après les délais ou sans règlement.

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 40 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

Le nombre maximal d'engagés est fixé à 120.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord et un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture. Une voiture ne pourra pas être pilotée par DEUX pilotes.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Les voitures devront être conformes au Règlement Général 2CV CROSS et au règlement de la FFSA.

4.4. NUMEROS

Les numéros seront mis à disposition par le Groupement.

TRANSPONDEURS :

Chaque véhicule devra être équipé d'un transpondeur.

Le montage devra être validé par le Commissaire Technique Responsable de l'épreuve.

En cas de non fonctionnement du transpondeur, le pilote ne pourra prétendre à aucun classement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

Le 2CV CROSS de CHAVY se déroulera sur le circuit de CHAVY. Il est long de 962 mètres et la largeur est de 12 mètres.

La pôle position est fixée à gauche.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 2 octobre 2017 sous le n° 36 15 17 0279 RC Nat 0962. Le circuit ne possède pas de tour alternatif.

6.6.1. PADDOCKS

Il sera attribué un espace de 70 m2 à chaque concurrent.

6.7. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé au **Bloc Sanitaire du Parc Concurrents**. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à la *prégrille* et au *PC Course*. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition au numéro de téléphone suivant : 06 88 50 33 87

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1. ESSAIS

7.1.1. Essais libres

Samedi 31 mars 2018 de 09h30 à 12h00 sur 3 tours.

7.1.2. Essais chronométrés

Samedi 31 mars 2018 de 14h00 à 15h30 sur 3 tours.

7.2. BRIEFING

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu à la Tour du Circuit le samedi 31 mars 2018 à 13h30.

7.3. COURSE

Manches qualificatives (10 tours): samedi 31 mars 2018 de 17h00 à 18h30.

Quarts de Finales (15 tours) et 2^{ème} manches qualificatives (10 tours): dimanche 1^{er} avril 2018 de 08h30 à 12h10.

Demi-finales (15 tours): dimanche 1^{er} avril 2018 de 15h00 à 15h40.

Consolante (8 tours): dimanche 1^{er} avril 2018 de 17h00 à 17h30.

Finale (20 tours) : dimanche 1^{er} avril 2018 à 17h50.

7.3.1.

Si le pilote le plus rapide des essais chronométrés a effectué son meilleur tour en plus d’une minute, le nombre de tours sera diminué (article 7 de la réglementation générale 2CV Cross).

Pour chaque course, le pilote bénéficiant de la pôle position peut choisir sa place sur la première ligne.

7.6. PARC FERME FINAL

Voir réglementation générale 2CV CROSS.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale du 2CV CROSS.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de :

- 1235 € à savoir :

1^{er} 130 €, 2^{ème} 110 €, 3^{ème} 95 €, 4^{ème} 85 €, 5^{ème} 75 €, 6^{ème} 65 €, 7^{ème} 60 €, 8^{ème} 55 €, 9^{ème} 50 €, 10^{ème} 45 €, 11^{ème} 40 €, 12^{ème} 35 € et du 13^{ème} au 25^{ème} 30 € (y compris aux pilotes victimes d'abandon).

Consolante :

1^{er} 30 €, 2^{ème} 25 € et 3^{ème} 20 €.

10.3. COUPES

Une coupe sera remise à un commissaire.

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le 1^{er} avril 2018 à l'issue de la Finale et seront adressés par courrier.

Les pilotes ne se présentant pas perdront le bénéfice de leur prix.

ARTICLE 11. DIVERS

Le parc concurrents sera ouvert vendredi 30 mars de 14h00 à 22h00. Ouverture samedi matin à partir de 07h00.

L'accès au parc concurrent sera limité à un camping-car OU un véhicule atelier par concurrent.
Tout autre véhicule devra être stationné au parking de l'Épingle.

Les remorques devront être garées dans l'emplacement obligatoire prévu par l'organisation .

1^{er} FOL'CAR de CHAVY

En doublure de l'épreuve principale, il sera organisé une épreuve de Fol'Car.